

PERTE / DÉGRADATION DE MATÉRIEL :

Le conseil d'administration du 26/02/2026 valide les tarifs de diverses prestations :

Le coût de l'achat d'un carnet de correspondance : 4.80 euros.

Le coût de l'achat d'une couverture de carnet de correspondance : 0.20 centimes

Le coût de l'achat d'une carte SELF en cas de perte ou de dégradation : 5 euros.

Le coût de l'achat d'un extincteur est de 160 euros.

Le coût de l'achat de tous les manuels scolaires est de 30 euros.

Le coût de l'achat de tous les livres du CDI est de 17 euros.

Le coût de l'achat d'une clé d'ascenseur est de 10 euros

Concernant les dégradations diverses, selon les cas, il sera facturé le coût de la réparation selon devis ou le coût du matériel si réparation possible par l'agent de maintenance du collège.